



Salire toujours pas versé !!!!

Par **lorenzo8769**, le **20/10/2010** à **16:16**

Bonjour à tous !
Je suis employé dans une petite entreprise ! Notre salaire est normalement versé le 5 du mois. Tout le monde a eu un chèque le 12.
Aujourd'hui on est le 20, les chèques ont été rejetés.
Le patron ne vient plus dans l'entreprise, il ne répond plus sur son portable !!!!
Doit-on porter plainte ? Que doit-on faire exactement ?
Merci d'avance.
Cordialement,
Laurent

Par **chaber**, le **21/10/2010** à **07:10**

Bonjour,
Vous avez posté deux messages identiques, j'en supprime donc un.
Un spécialiste en droit du travail vous répondra certainement mieux que je ne pourrais le faire moi-même.
Je pense qu'il serait bon que vous rapprochiez d'un syndicat ou des prudhommes très rapidement

Par **DSO**, le **21/10/2010** à **17:20**

Bonjour,
Si vous pouvez avoir un contact avec votre employeur, essayez de le convaincre à déposer immédiatement le bilan auprès du tribunal de commerce.
Si vous ne pouvez le joindre, il faut immédiatement saisir le conseil de prud'hommes en référé pour obtenir une décision de justice, que vous ne pourrez certainement pas faire exécuter si l'employeur n'a plus d'argent, mais cela vous permettra de faire pression sur lui.
Cordialement,
DSO